

AUTOUR D'UN AUTOGRAPHE

DE D'AGUESSEAU

(1709)

Quand M^{me} Crespelle, née Adèle Mangin, quitta Château-Thierry pour aller finir tristement ses jours à Fontainebleau, elle fit vendre ce qui lui restait du somptueux mobilier que les brocanteurs lui arrachaient pièce à pièce. Veuve en premières noces d'Armand Dieu, avoué, successeur de Mangin, son père, c'était une femme d'intelligence supérieure, mais douée, pour son malheur, d'une imagination à laquelle la raison ne faisait pas suffisamment contrepoids.

Elle m'avait connu enfant et me témoignait de l'amitié. J'étais alors juge-suppléant à Château-Thierry. Quelques jours avant la vente, elle me fit demander de passer chez elle. « Je possède, me dit-elle, une belle édition des œuvres de d'Aguesseau que mon père estimait beaucoup. En toute autre circonstance, je me serais fait un plaisir de te l'offrir, mais je ne suis malheureusement pas en position de faire des cadeaux. Si cela peut t'être agréable, je suis prête à te la céder ».

C'était la carte forcée. Elle fixa le prix et je courus embaucher sur le pont un de ces hommes à tout faire qui regardent couler l'eau en attendant de boire chez le marchand de vin le prix de leurs petits services. Mon commissionnaire chargea les gros bouquins sur une brouette et me les apporta rue du Château.

Cette acquisition fut pour moi la source de bien des ennuis. Je fis emballer les volumes et les expédiai en petite vitesse à mes pauvres parents qui jetèrent les hauts cris à la vue de colis si encombrants. Je les rassurai de mon mieux en leur déclarant que je ne tarderais pas à m'en défaire ; car j'étais bien décidé à ne pas promener de résidence en résidence ces lourds in-quarto. A cet effet, j'allai m'informer chez les libraires spéciaux de la rue Soufflot de ce que valaient les œuvres de d'Aguessau en 12 volumes reliés en veau plein, édition de 1759.

Cette édition, me dit Arthur Rousseau, comporte un treizième volume paru postérieurement (1789). Si ce volume, très rare et difficile à trouver, manque, l'édition n'a aucune valeur. Je puis vous fournir un exemplaire des treize volumes en parfait état pour quinze francs.

De là, je passai chez Chevalier-Marescq, une vieille connaissance, qui me répéta la même chose et consentit à me débarrasser à un prix dérisoire qu'il me paya en livres de jurisprudence d'un intérêt plus actuel. Un commis vint prendre livraison des bouquins dans une voiture à bras. Avant de m'en séparer, j'ouvris le tome premier pour jeter un dernier coup d'œil sur le beau portrait du Chancelier, peint par Vien en 1703 et gravé par Daullé. Un papier tomba. C'était une lettre autographe du procureur général François d'Aguesseau à Pierre Louis Despotz, procureur royal aux bailliage et présidial de Château-Thierry. Cette trouvaille inattendue me dédommagea un peu des mécomptes de mon opération.

La lettre est datée du 6 octobre 1709. C'est une simple demande de renseignements sur un sieur Rainçant, domicilié à Neufchâtel, que ses concitoyens accusent de causer le renchérissement des orges en les accaparant. Je ne connais dans notre région que Neufchâtel-sur-Aisne, à vingt-cinq ou trente kilomètres de Reims ; mais pas plus que d'Aguesseau, nous ne saurions dire si cette localité était du ressort du Présidial de Château-Thierry, ne connaissant pas la réponse de Despotz au billet de son Procureur général dont voici la copie :

Monsieur le Procureur de Château-Thierry,

Monsieur le Procureur, comme je ne sais si le lieu de Neufchastel n'est pas de votre ressort, je vous prie de me faire savoir ce que c'est qu'un nommé Rainçant qui demeure dans ce lieu. On me donne avis qu'il achète beaucoup d'orges, qu'il prend au premier prix qu'on lui demande, ce qui les fait renchérir et excite beaucoup de murmures dans le pays. Prenez la peine de vous informer promptement de ce fait et de m'en rendre compte incessamment.

Je suis, Monsieur le Procureur,

Votre frère et bon amy
DAGUESSEAU

A Paris, ce 6 octobre 1709.

Ce document n'a pas grand intérêt par lui-même; mais il vaut par les observations qu'il suggère et les « à côté » qu'il provoque. L'original permet d'admirer tout d'abord la beauté de la ferme et solide écriture de l'honnête magistrat. La signature est à remarquer. Elle est tracée à grands traits verticaux avec un D majuscule et sans l'apostrophe nobiliaire qui est un droit de famille. Quel exemple, par parenthèse, et quelle leçon pour beaucoup de nos fonctionnaires nouveau modèle qui croient se donner de l'importance en griffonnant des signatures illisibles !

Le billet est sur papier libre, sans estampilles officielles. Ce n'est pas la lettre d'un supérieur à un subordonné, et la cordialité de la formule finale : « Je suis, Monsieur le Procureur, votre frère et bon amy », donne à supposer que l'auteur de la lettre et son destinataire se connaissaient mieux que par correspondance. Ils devaient être à peu près du même âge. D'Aguesseau, né à Limoges en 1668, nommé procureur général en 1697, avait 41 ans en 1709, date de la lettre. Il mourut en 1751, quatre ans après Pierre Louis Despotz, décédé en 1747. Le fils de ce dernier eut la survivance de sa charge. En 1785, nous le trouvons, dans le manuscrit de l'abbé Hébert,

qualifié procureur honoraire. Sa femme, née Marie Claire de La Fontaine, petite-nièce du fabuliste, lui survécut. Elle mourut rue du Château, dans la maison, n° 10 actuel, que lui avait léguée sa parente Sébastienne de La Fontaine de Lamotte(1). C'est dans les papiers de la famille que Maître Mangin, avoué, a trouvé notre autographe, ainsi qu'il résulte de la note qu'il inscrivit au bas de la feuille. Les deux Despotz, père et fils, ont laissé la réputation de magistrats intègres, dévoués à leurs concitoyens.

C'est en 1717 que d'Aguesseau devint Grand Chancelier de France à la mort du chancelier Voisin. Tous les biographes s'accordent à rendre hommage à l'intégrité du magistrat, à ses vastes connaissances, à l'orateur et à l'écrivain. Seul, le célèbre mémorialiste Saint-Simon fait entendre une note un peu discordante dans ce concert d'éloges. Ce n'est pas qu'il conteste les grandes qualités du magistrat, mais il lui fait un grief de sa conscience timorée, toujours inquiète, méticuleuse à l'excès. Ces scrupules, respectables encore qu'exagérés, le portaient, dit-il, à des hésitations qui éternisaient les affaires. Saint-Simon insinue que le caractère était chez lui inférieur à ses talents. D'Aguesseau a pourtant fait preuve d'indépendance et de fermeté en deux circonstances mémorables, à propos de la Bulle Unigenitus et du Système de Law, au risque d'encourir la disgrâce du Roi et du Régent. Il fut en effet disgracié sous le gouvernement de ce dernier et rétabli plus tard dans ses hautes fonctions, quand on vit les effets désastreux du système qu'il avait combattu. D'Aguesseau alla passer son exil dans son domaine de Fresnes-en-Brie (aujourd'hui canton de Claye, Seine-et-Marne).

Nous venons de voir que le portrait que Saint-Simon trace du Chancelier est loin d'être flatté. Il l'accuse de faiblesse, de partialité à l'égard du Parlement, qu'il lui reproche

(1) Voir au Bulletin, année 1909, de la Soc. Hist. et Arch. de Château-Thierry, *La Rue du Château*, par F. Henriët.

de ménager toujours et quand même. Son aversion pour cette Cour souveraine est telle qu'elle lui fait perdre toute mesure. On peut en juger par le très curieux passage des mémoires relatif au Lit de Justice de 1718, où le hautain duc et pair donne libre carrière à ses ressentiments contre le Parlement et à son profond dédain pour la petite noblesse de robe.

« Ce fut là, dit-il, où je savourai avec toutes les délices qu'on ne peut exprimer, le spectacle de ces fiers légistes, qui osent nous refuser le salut, prosternés à genoux, et rendre à nos pieds un hommage au trône tandis qu'assis et couverts, sur les hauts sièges aux côtés du même trône, nous étions véritablement *laterales regis* contre ce *vas electum* du Tiers-Etat. »

Après s'être complu, comme nous l'avons vu plus haut, à signaler les petits ridicules et menus défauts du Chancelier, Saint-Simon rend hommage aux vertus de l'homme privé, à ses qualités solides, à sa rare puissance de travail, à sa vie modeste et sans faste ; mais il ajoutera — *in cauda venenum* — qu'« à la politesse près, il n'avait aucun usage ». Sans doute a-t-il voulu dire par là que le Chancelier n'était pas homme de Cour. Qu'eût-on gagné à ce qu'il le fût ? S'il avait voulu faire figure et mener grand train, comme tels et tels courtisans ou gros traitants de la finance, il n'aurait peut-être pas, comme il a fait par deux fois, risqué et sacrifié sa grande situation pour obéir aux suggestions de sa conscience. Une vie simple et digne n'est-elle pas la plus sûre garantie de l'indépendance du magistrat ?

MAURICE HENRIET.